
Protocole MASSENA - BONNARD

1 message

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

18 décembre 2025 à 17:49

À : Lionel DUVAL <lionel.duval3@wanadoo.fr>

Bonjour Maître

Pouvez-vous nous indiquer quel est l'état d'avancement de ce protocole .

Nous avons rempli nos engagements le jour même de la conciliation, et nous souhaitons que nos adversaires remplissent désormais les leurs dans les meilleurs délais.

Est ce que ce protocole, contenant l' indication des personnes nommément désignées qui disposent d'une facilité de passage sur notre terrain, a été accepté et signé, ou fait il l'objet de remarques particulières de leur part ?

Nous n'irons pas plus loin dans notre proposition qui est déjà très au-delà des instructions que nous vous avons données préalablement à la réunion du 10 Décembre.

Si ce protocole n'était pas régularisé avant le 31/12/2025, ce qui permettrait au Tribunal de l'entériner début janvier, nous considérerons que la partie adverse malgré son acceptation orale devant le conciliateur judiciaire n'entend pas y donner suite.

Nous vous remercions de bien vouloir en informer votre consoeur Me PUJO, afin qu'elle intervienne auprès de ses mandantes.

Très Cordialement

Michel. BONNARD

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

04-63-08-28-09

bonnard63@gmail.com